

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1253

présenté par
M. Ben Cheikh, rapporteur

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	2 100 000
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	2 100 000	0
TOTAUX	2 100 000	2 100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli par rapport au n° 1252

Cet amendement poursuit le même objectif que l'amendement CF1252 qui vise à protéger le pouvoir d'achat des Français établis hors de France.

Il propose une augmentation de 2,1 millions d'euros des AE et des CP de l'action 01 *Offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger* du programme 151 *Français à l'étranger et affaires consulaires* à partir de l'action 07 *Réseau diplomatique* du programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde* qui, cette fois, tiendrait uniquement compte des variations

importantes de taux de change auxquels nos concitoyens expatriés sont confrontés dans leur vie quotidienne et professionnelle.